



CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES

SERVICE : Ressources humaines

SEANCE DU : 26 mai 2025

DELIBERATION N° : 4

RAPPORTEUR : Madame Véronique RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes, et son article L. 332-8 2°),

Le tableau des emplois doit être modifié afin de tenir compte, comme chaque année des prévisions d'avancements de grade et de promotion interne de la commune, l'intégration d'agent dans la fonction publique territoriale. Il est nécessaire de créer les emplois concernés et de supprimer les emplois d'origine comme suit :

Créations :

Intitulé du poste	Services	Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes créés	Date de création
Gestionnaire des bâtiments communaux	Services Techniques / Gardien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 temps complet	01/10/2025
Animatrice périscolaire	Affaires Scolaires	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 temps non complet (32h)	01/10/2025
Agent service voirie	Services Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 temps complet	01/10/2025
ATSEM	Affaires Scolaires	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 temps complet	01/10/2025

Suppressions :

Intitulé du poste	Services	Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes supprimés	Date de suppression
Gestionnaire des bâtiments communaux	Services Techniques / Gardien	Adjoint technique	1 temps complet	01/10/2025
Animatrice périscolaire	Affaires Scolaires	Adjoint technique	1 temps non complet (32h)	01/10/2025
Agent service voirie	Services Techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 temps complet	01/10/2025
ATSEM	Affaires Scolaires	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 temps complet	01/10/2025

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable le 30 avril 2025.

La commission Finances, Ressources humaines, Administration générale a rendu un avis favorable le 30 avril 2025.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création et la suppression des emplois visés aux dates indiquées.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Marie ROCHON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, Mme Stéphanie LIIRI, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Dominique BERNIER, Mme Sandrine GUERBER, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Sandrine LAVAL, Mme Aurélie MOTEL, Mme Marie ROCHON, M. Benoît PICARD, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE et M. Jean PATRAS

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Xavier DUSSAULX, M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Rémi NOEL avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE

M. Michel CHAUVANCY avait donné pouvoir à M. Pierre BOILEAU

Mme Mireille HINZELIN avait donné pouvoir à Mme Magali RAIK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 mai 2025

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire



M. Pierre BOILEAU